

COMMUNE DE HAUTERIVES

Délibérations du Conseil municipal Séance du 6 décembre 2016

L'an deux mille seize, le six décembre, à 19 h 15, le Conseil municipal de HAUTERIVES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Florent BRUNET, Maire.

Date de la convocation : 29 novembre 2016.

Présents : Mmes Emmanuelle ANTHOINE, Myriam ESTRADÉ Geneviève REVOL, Marinette NOIR, Delphine LALLIER, Estelle MATHON, Véronique BOURGEON, Odile LAFITTE, MM. André BACHELIN, François CHARRIN, Régis CHANCRIN, Bertrand FROGET, Serge BONGARD, Yann FELIX, Serge VOLLE, Patrice PEY, Jordan LEGER.

Absent : Mme Eliane BIANCHERI

Pouvoir :

Secrétaire de séance : M. Jordan LEGER.

La séance est ouverte à 19 h 15.

Délibérations n° 1, 2 et 3 : Décisions modificatives – BUDGET PRINCIPAL

Décision Modificative N°3 :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement

Chapitre 011 – Article 615221 – Entretien et réparation de matériel : - 20 000

Chapitre 012 : Article 6411 – Rémunérations personnel titulaire : + 20 000

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Décision modificative N°4 :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante :

Section d'investissement

Article 2041512 – Bâtiments et installations : 54 501,44.

Article 2138 – Autres constructions : 54 501,44.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Décision modificative N°5 :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement

Article 6611 – Intérêts des emprunts réglés à l'échéance : 100

Article 6711 – Intérêts moratoires et pénalités sur marchés : - 100.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 4 : Décisions modificatives – BUDGET PALAIS IDEAL

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement

Chapitre 011 – Article 6288 – Autres services extérieurs : + 20 000

Chapitre 012 : Article 6411 – Personnel titulaire : - 9 000

Chapitre 012 – Article 6413 – Personnel non titulaire : - 11 000

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibérations n° 5 et 6 : Décisions modificatives – BUDGET BOUTIQUE

Décision Modificative N°1 :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement

Chapitre 011 – Article 60632 – Fournitures de petit équipement : + 2 000

Chapitre 012 : Article 6411 – Rémunérations personnel titulaire : - 2 000

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Décision modificative N°2 :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement

Chapitre 011 – Article 6288 – Autres services extérieurs : - 520

Chapitre 012 : Article 6411 – Rémunérations personnel titulaire : + 520

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 7 : Redevance 2017 du service Eau potable

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de revaloriser le montant de la surtaxe du service Eau potable applicable à compter des facturations du service de l'année 2017 :

Soit une surtaxe à :

Part fixe : 0 €/abonné

Part proportionnelle : 0,185 €/le m3

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 8 : Surtaxe 2017 du service Assainissement

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de revaloriser le montant de la surtaxe assainissement applicable à compter des facturations du service de l'année 2017 :

Surtaxe assainissement : 0,35 €/le m3

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 9 : Tarifs des droits de place 2017

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs des droits de place 2017 comme suit :

	Tarifs
Commerçants non sédentaires	
Marché hebdomadaire, par mètre linéaire	1,00 €
Marché hebdomadaire, par mètre linéaire avec électricité	1,50 €
Fête votive (manèges, stands divers) par mètre linéaire, pour les 4 jours	5,00 €
Cirque, forfait pour deux jours	150 €
Occupation du domaine public	
Dans le cas de travaux, au m2, par jour	0,50 €
Dans le cas de terrasses de café, par m2	3,00 €
Dans le cas d'autres occupations commerciales, par m2	1,80 €
Dans le cas d'autres occupations commerciales, Rue du Palais, par m2	3,00 €

Il propose, en outre, pour les occupations commerciales, de ne pas tarifier les présentoirs isolés et qu'un abattement de 2 m2 soit accordé à tout le monde.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 10 : Convention avec le SDED pour l'alimentation électrique de la Construction Yanis BONIN

Le SDED propose à la commune la convention de participation pour les travaux de renforcement du réseau BT pour alimenter le projet de construction de Monsieur Yanis BONIN à partir du poste des Poteries.

Montant total de la dépense : 17 773,59 € ht

Participation du SDED : 11 640,80 €

Participation de la commune : 6 132,79 €

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité

Délibération n° 11 – Convention de servitude de passage avec ENEDIS - Rue Malraux

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le projet de convention avec ENEDIS pour servitude de passage de pose de canalisations électriques et de coffrets de branchement dans le cadre des travaux de la Rue Malraux, sur les parcelles communales cadastrées AS 103 et AS 111.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 12 : Modification de la convention ADS avec la Communauté Communes Porte de DROMARDECHE suite à l'adhésion de 6 communes nouvelles

Vu les articles L5211-4-2 et suivants du code général des collectivités territoriales, permettant en dehors des compétences transférées, à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres de se doter de services communs,

Vu l'article R.423-15 du code de l'urbanisme autorisant une commune, compétente en matière d'urbanisme, à charger un EPCI d'instruire les actes d'urbanisme relevant normalement de ses compétences,

Vu la délibération de la Communauté de Communes de Porte de DrômArdèche en date du 4 septembre 2014 actant le principe de création d'un service commun d'instruction des actes liés à l'application du droit des sols (ADS),

Vu les délibérations de la Communauté de Communes de Porte de DrômArdèche en date des 26 février 2015 et 17 novembre 2016 fixant les conditions de mise en œuvre et la convention du service commun d'instruction des autorisations de droit des sols,

Il est exposé ce qui suit :

Face au retrait annoncé de la Direction Départementale des Territoires en matière d'instruction des actes liés à l'application du droit des sols (ADS), au 1^{er} avril 2015, la communauté de Communes propose d'apporter une assistance aux communes de son territoire, compétentes en matière d'urbanisme, en mettant en place un service commun ADS.

La mise en place de ce service fait l'objet d'une convention entre l'EPCI et chaque commune concernée, selon le modèle joint à la présente délibération. Elle précise notamment le champ d'application, les missions respectives de la commune et du service commun, les modalités d'organisation matérielle, et les modalités de financement du service.

Il convient de préciser le fonctionnement de ce service commun, mis en place à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- Le Maire est responsable de la délivrance et de la bonne exécution des actes relatifs à l'application du droit des sols sur le territoire de sa commune conformément au cadre légal.
- La relation aux pétitionnaires est du ressort de la Communes, notamment l'accueil, la réception, la délivrance des actes, le contentieux et le contrôle de conformité.
- Le service commun est un service homogène sur toutes les communes. Il est chargé de l'ensemble de la procédure d'instruction des autorisations et actes, à

compter du dépôt de la demande auprès de la commune jusqu'à la notification par le Maire de sa décision. Il a notamment la charge de vérifier la complétude des dossiers, de déterminer les délais d'instruction, d'assurer la consultation de l'ensemble des partenaires (hors ABF) et de formuler un avis vis-à-vis des règles d'urbanisme en vigueur à soumettre aux Maires.

- Le service commun ADS instruit les actes relatifs aux autorisations d'urbanisme (Certificats d'urbanisme article L.410-1b du code de l'urbanisme, Déclarations préalables, Permis de construire, Permis de démolir, Permis d'aménager) et les autorisations de travaux relatifs à la construction, l'aménagement ou la modification d'un Etablissement Recevant du Public (ERP),
 - Le service commun ADS peut instruire sur demande des communes les Certificats d'urbanisme article L410-1a du code de l'urbanisme.
- La mise en place de ce service commun nécessite des moyens techniques et humains, notamment :
- Sur la base du nombre d'actes pondérés mensuels constaté (56,6 actes pondérés /mois en 2015 et 76,5 actes pondérés /mois en 2016), le dimensionnement du service comprend 1 chef de service et 3,5 ETP (Equivalent Temps pleins) instructeurs. Le nouveau service est localisé à Saint Vallier, sur le site de l'ancienne poste réaménagé à cet effet.

Le budget prévisionnel de fonctionnement du service est évalué à 150 000 €/an. Le coût du service commun est réparti de la façon suivante :

- 30% pour la communauté de communes
- 70% pour les communes concernées.

La contribution de chaque commune est calculée au prorata du nombre d'acte « pondéré », instruit sur son territoire. Chaque commune s'engage pour une durée initiale de 3 ans.

La mise en place de ce service fait l'objet d'une convention entre l'EPCI et chaque commune concernée, selon le modèle joint à la présente délibération. Elle précise notamment le champ d'application, les missions respectives de la commune et du service commun, les modalités d'organisation matérielle, et les modalités de financement du service.

Il est proposé d'approuver cette convention, permettant de bénéficier du service commun ADS à compter du 1^{er} janvier 2017 et de garder l'instruction des CUa par la commune.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 13 : Tarifs Boutique

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs de la boutique selon le tableau ci-dessous à compter du 7 décembre 2016 :

libellé article	Prix de vente ttc
ARTISANAT	
PRESSE PAPIER CAILLOU	7,00
PORTE CLE	7,60
CLIC CLAC	9,50
MAGNET CAILLOU	4,20
MOULAGE DEESSE	4,50
MOULAGE DES	4,50
MOULAGE A COLORIER	4,50
MOULAGE CHIEN	16,00
MOULAGE GEANTS	16,00
MOULAGE PIERRE GM	8,00

MOULAGE PIERRE PM	4,50
SCHLUMPETERS	63,00
TRIPLETTE	44,00
CERCEAU	63,00
SCHLUMELEMENTAIRE	63,00
SPIRALE	59,00
LUCIOLE	74,00
LAMPE MUSICALE	79,00
SERPENT	20,00
TABLEAU GEANTS	39,00
ANIMAUX PATE A PAPIER	23,00
CABANE OISEAU A FABRIQUER	13,50
ENVELOPPE CADEAU X	5,00
GUIRLANDE	16,00
MARQUE PAGE PLUME	5,50
PORTE CLE	15,00
BOUCLE D OREILLE	39,00
BOUCLE D OREILLEPA	25,00
PENDENTIF CORDON	29,00
PENDENTIFC GEANT CORDON	21,00
PENDENTIF PA CORDON PM	15,00
PENDENTIF PA CORDON GM	21,00
BRACELET CORDON	25,00
ENFANTS	
BOULE NEIGE	4,80
BOULE DE NEIGE ANIMAL	6,00
MEMORY	11,00
APPAREIL PHOTO ENFANTS	4,00
PELUCHE chouette	13,20
PELUCHE ecreuil	13,20
PELUCHE lapin	13,20
PELUCHE chauve souris	13,20
PELUCHE tortue	13,20
PELUCHE mouflon	13,20
PELUCHE cheval	13,20
JEU VIDEO	10,00
7 FAMILLES	12,00
TORCHE DYNAMO ECOTRONIC	9,50
PORTE CLE ANIMAUX TATIRI	5,40
PORTE CLE	2,20
FLUTIAU	6,50
TOUPIE QUID O	4,00
OOGIE JUNIOR	8,00
MOX	8,00
ANIMAUX QUI BOUGENT	2,80
BOULE REBONDISSANTE PAPILLON	4,50
BOULE REBONDISSANTE CHEVAL	4,50
BOULE VOLANTE	2,00
DROLES DE TETES	2,00

TOUPIES	4,00
OISEAUX SIFFLEURS	4,50
BENGAL TIGER	15,00
AFRICAN ELEPHANT	15,00
NILE CROCODILE	15,00
SILKA DEER	15,00
COLORIAGE (3 modèles)	3,00
MAQUETTE	3,00
CAHIER DE REVERIE BICHE	9,60
CAHIER DE REVERIE LAPIN	9,60
CAHIER DE REVERIE LOSANGE	9,60
CRAYONS MULTICOLORS	2,00
AFFICHE A COLORIER	7,00
TAMPONS AVEC ENCREUR	10,50
LIBRAIRIE	
LIVRET ILLUSTRÉ	4,50
ITINÉRAIRE D'ART SINGULIER	1,00
REVOLTES MERVEILLEUX	25,00
CHAISSAC DUBUFFET	25,00
LA FOLIE DE L'ART BRUT	18,00
ART BRUT ABCD Bruno Decharme	24,00
ART BRUT MONNIN	15,50
FRANCE INSOLITE	28,90
LES BATISSEURS DE L'IMAGINAIRE (tarif du 7 au 31/12/16)	45,00
LES BATISSEURS DE L'IMAGINAIRE (tarif au 1/01/2017)	65,00
GAUDI CHEVAL VIE CROISÉE CHAZ.	4,00
ART BRUT MEIZELS BROCHE	39,95
ART BRUT MEIZELS RELIÉ	59,95
ITINÉRAIRE SPIRITUEL CHAZAUD	14,80
POURQUOI FC EST UN ARTISTE ? CHAZAUD	5,80
GAUDI CHEVAL ARCHIT. CHAZAUD	10,00
L'ERMITE DE ROTHENEUF	6,50
PETIT GUIDE ART INSOLITE CHAZAUD	5,20
L'ENIGME DE LA MANIE	16,20
ART BRUT DANCHIN	15,50
ERREUR DANS L'ARCHITECTURE	40,00
ARTENSION PALAIS N° 130	6,90
ART NAÏF AUJOURD'HUI	9,90
ART SINGULIER AUJOURD'HUI	9,90
ART BRUT AUJOURD'HUI	9,90
ART BRUT AUX ORIGINES DE LA COLLECTION	45,00
ANARCHITECTE RICHARD GREAVES	20,00
DICTIONNAIRE DE NIKI	12,00
ALBUM DE NIKI	10,00
EXPO DE NIKI	18,50
GAUDI	9,99
ANDRE BRETON	4,60
LE JARDIN DES TAROTS. ACTE SUD	19,90
BOMARZO	19,90

GALERIE MYAWAKI	25,00
PETIT PIERRE	17,25
LE JARDIN DES TAROTS. ED. ULMER	32,50
LE CORBUSIER	49,50
GURLHIE	28,00
CATHEDRALE JEAN LINARD	10,00
BETES A MORPHOSES	18,00
PARADIS L TRUC	19,50
ROYAUME DE L ARTIFICE	24,50
COLLECTION ART BRUT	24,90
DARGER	30,30
NEK CHAND	40,00
LA FABULOSERIE	29,00
ART BRUT DANS LE MONDE	33,00
ART BRUT ABCD FLAMMARION	49,90
LE JARDIN DES TAROTS éditions chazand	27,00
NIKI LA REVOLTE	29,00
BROCHURE TAROTS	15,00
LES EXCENTRIQUES	30,50
ALOISE	32,00
BLACKSTOCKS	20,35
CATALOGUE ELEVATIONS	19,50
LIVRE PRAS	30,00
DADA ART BRUT	7,90
RICHARD GREAVES ANARCHISTES	54,00
AQUARELLE EN DROME	19,00
ARC EN CIEL	36,00
GUIDE DROME DES COLLINES	13,00
HAUTERIVES EN AQUARELLE	9,99
GUIDE OFFICIEL	4,90
GUIDE PATRIMOINE DROMOIS	15,00
<i>PIERRES DE LA DROME</i>	22,00
<i>PATRIMOINE DE LA DROME</i>	24,00
GERTRUDE STEIN	27,00
DVD PALAIS PREVOST	15,00
<i>DVD BRUNIUS</i>	20,00
DVD NIKI	19,90
DVD ROUGE CIEL B.DECHARME	20,00
DVD B.DECHARME	25,00
CD OBSESSIONISTE	9,95
MERCI FACTEUR	14,20
LIVRE JAFFLIN MILLET	7,00
BD PALAIS	11,50
DUBUFFET PALETTE	18,00
JE VAIS T'AVALER TOUT CRU	19,80
CRÉE AVEC TES MAINS ET PIEDS	13,95
MECHANT MECHANT	22,00
VEHICULES ART BRUT	12,00
NIKI ST PHALLE S ANDREWS	13,90
JE SUIS UN ARTISTE	13,70

JE JOUE AVEC LES ARTISTES	14,70
ART SANS SAVOIR	18,00
BESTIOLES D'ART BRUT	11,20
LE RAT DES GOUTS COULEURS	12,50
LE RAT DES GOUTS FORMES	12,50
LE RAT DES GOUTS SAISONS	12,50
ZIGOTO ELAN VERT	14,20
UNE HISTOIRE EXTRAORDINAIRE LA POSTE	15,00
POMPIDOU ELAN VERT	14,20
SAINT EXUPERY	9,00
LILY ET LILA	14,00
JUST MARRIED	14,00
HOMME A LA MER	20,00
DIS T AS VU ?	10,00
ART BRUT CHAT MUSEE	14,40
HISTOIRE DE L ART CRO MAGNON	14,50
ARCHITECTURES D'ART BRUT	13,00
PATATRAS	3,50
CITATIONS FACTEUR CHEVAL	3,50
LIVRE BORNE	7,00
100 ANS 100 REGARDS	18,00
COMBIER GB	6,50
COMBIER D	6,50
ESPRIT DU LIEU FR	6,50
ESPRIT DU LIEU GB	6,50
ESPRIT DU LIEU NL	6,50
PATRIMOINE	7,90
LIVRE DENIZEAU	36,00
PREVOST BROCHURE	8,50
LIVRE PREVOST	55,00
PREVOST RELIE	55,00
PAROLES D'ARTISTE	6,50
MYSTERE CHEVAL	13,90
LIVRE BONCOMPAIN	13,60
LIVRE MANSET	16,75
8 MANIERES DE REVER	15,00
SABLE DES CHEMINS	16,00
LECTURE ESOTERIQUE	10,00
CATALOGUE LA POSTE	7,90
AVEVO COSTRUITO UN SOGNO	12,00
LA FIEVRE DE CHEVAL	10,00
LIVRE COURAT	36,60
ILE DE Pâques	43,60
MAISON	
SET DE TABLE	6,50
CUILLERE COLLECTION MARTINEAU	7,20
MUG HEART NIKI DE ST PHALLE	16,00
MUG BESTIAIRE	8,90
SHOOTER	4,20

TIRE BOUCHON CHEVAL	9,50
DE silhouette	5,00
DE brouette	5,00
DE Palais décor autour	5,00
DE Buste	5,00
PAPETERIE	
CARTES POSTALES	0,60
CARTES POSTALES enfants création	1,00
CARTES POSTALES artistes	1,00
CARTES POSTALES panoramiques	1,00
CARTES POSTALES Dozier	1,00
CARTES POSTALES Niki	1,00
CARTES POSTALES prestige	1,00
CARTES POSTALES Titouan	1,00
MARQUE PAGE TRENDY	6,00
MARQUE PAGE	0,50
MARQUE PAGE 3 D	12,00
TIMBRES Europe et Suisse	selon tarif en vigueur
TIMBRES France	selon tarif en vigueur
ENVELOPPE	0,20
AFFICHES PALAIS COULEUR	6,50
AFFICHES N ET B	6,50
AFFICHES LATTIER	6,50
AFFICHES RANCILLAC	6,50
AFFICHES HUMAIR	6,50
AFFICHES DIROSA	6,50
AFFICHES SANFOURCHE	6,50
AFFICHES KENT	6,50
AFFICHES TITOUAN	10,00
AFFICHES TIM SHEPPARD	6,50
AFFICHES PRAS	6,50
AFFICHES NILS UDO	2,00
AFFICHES POULAIN	6,50
DESSIN CHARLELIE	20,00
DIGIGRAPHIE	300,00
GOMME ANIMAL	4,50
GOMME OISEAU	4,50
GRAND CARNET HEART NIKI DE ST PHALLE	14,00
GRAND CARNET QUESTION MARK NIKI DE ST PHALLE	14,00
POT CRAYONS	3,20
STYLO LUMIERE	4,50
STYLO LUMIERE CHEVAL	4,50
STYLO METAL	4,50
CARNET A5	5,00
CRAYON FIN BESTIAIRE	1,80
CRAYONS ANIMAL	6,00
CRAYONS ANIMAL SAFARI	6,00
MAGNET DRAGON NIKI DE ST PHALLE	5,80

MAGNET FROG NIKI DE ST PHALLE	5,80
MAGNET OISEAU DE FEU NIKI DE ST PHALLE	5,80
MAGNETS "chien"	3,80
MAGNETS "défense" noir	3,80
MAGNETS "défense" rouge	3,80
MAGNETS "entrée"	3,80
MAGNETS PANORAMIQUES	3,80
MAGNETS PHOTOS	3,80
TEXTILE	
TEE SHIRT ADULTES	19,90
SACS PREMIUM	6,50
SACS SHOPPING	6,50
TEE SHIRT ENFANTS	14,90
PARAPLUIE	20,00
PONCHOS	2,50
VENTES ADDI	
BRIQUET	2,55
PORTE MONNAIE CLE N°17	5,70
PORTE MONNAIE CLE N°11	4,05
PORTE CLE ROND METAL	5,95
PORTE CLE GOUTTE	4,95
LAMPES	5,50
MONNAIE DE PARIS	2,00
POISSONS PAPIER	4,50
Chocolat	3,00
PRODUITS EN LIEN AVEC EXPO BEN	
AFFICHE BEN	6,50
CATALOGUE EXPO BEN	18,00
CATALOGUE ETRANGE	7,50
TEE SHIRT ADULTES	19,90
SAC TOILE	6,50
MAGNET ARTISTE	3,80
BLOC CUBE	10,00
BOITE A BONS POINTS	6,70
ELASTIC BOOK	18,50
TROUSSE	10,50
MINI BLOC	5,00
POT A CRAYONS	6,50
ET APRES CA	10,00
LA VIE NE S ARRETE JAMAIS	25,00
FLUXUS CONTINUE	25,00
BEN MINISTRE DES CULTURES	25,00
C EST QUOI LA CULTURE	25,00
THEORIE DE L EGO	25,00
BEN MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES	25,00
LETTRE DE BEN AUX PEUPLES INQUIETS	30,00

PRODUITS EN LIEN AVEC EXPO	
carte postale	0,60
puzzle	20,00
catalogue boîtes aux lettres St Martin d'abbat	10,00
catalogue Florent Chopin Angel Art Servenin	8,00

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 14 : Avenants de prolongation de délai – Marchés « Accessibilité de la Mairie »

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les avenants de prolongation de délai des 6 lots composants le marché « Accessibilité de la Mairie » jusqu'au 28 février 2017.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 15 : Avenant N°1 – Lot maçonnerie « Accessibilité de la mairie »

Monsieur le Maire propose de passer un avenant avec l'entreprise BILLON pour le lot Maçonnerie du marché Accessibilité de la Mairie.

Lot n°1 – Maçonnerie

Attributaire : entreprise BILLON Frères

Marché initial du 1^{er} août 2016 - montant : 77 073 € HT

Avenant n° 1 - montant : 4 300 € HT

Nouveau montant du marché : 81 373 € HT

Objet : Marches supplémentaires pour escalier en pierre.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 16 : Avenant N°1 – Lot Menuiseries « Accessibilité de la Mairie »

Monsieur le Maire propose de passer un avenant avec l'entreprise PROPONNET pour le lot Menuiseries intérieures et extérieures du marché Accessibilité de la Mairie.

Lot n°3 – Menuiseries intérieures et extérieures

Attributaire : entreprise PROPONNET

Marché initial du 1^{er} août 2016 - montant : 8 682 € HT

Avenant n° 1 - montant : 1 163,95 € HT

Nouveau montant du marché : 9 845,95 € HT

Objet : Travaux en plus value = châssis fixe pour 678,95 € ht, 2 blocs portes intérieures pour 1 640 € ht et travaux en moins value = travaux pour modification de portes pour moins 385 € ht et pour modification de l'escalier pour moins 770,00 € ht.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

La séance est clôturée à 21 h 00.